

GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

Au cours de l'Olympiade 2020-2024, les membres de l'UCPA ont travaillé sur la relation entre l'UCPA et ses membres à travers la Charte de l'Union adoptée en avril 2024 et d'ores et déjà mise en œuvre.

Quelques exemples de mises en application concrètes des principes de cette charte en 2024 :

"L'Union est un espace de partenariat entre ses membres afin de favoriser le développement des initiatives contribuant à l'intérêt général."

- En 2024, un plan de prévention des addictions a été élaboré en lien avec la commission médicale de l'UCPA à laquelle participent la FAGE, la Fédération Française de Voile ou encore l'ANAé.

"L'Union favorise la concertation, l'échange de bonnes pratiques et la co-construction entre ses membres en matière éducatives et sportives."

- En 2024, les équipes de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne ont apporté leur expertise à l'UCPA dans le cadre d'un projet de nouveau centre de l'UCPA, inspiré des refuges de montagne, dans le Queyras.

"L'Union facilite les collaborations techniques sur la sécurité et la réglementation de l'activité, la formation professionnelle, la lutte contre toutes les formes de violence, la transition écologique et le développement durable."

- En 2024, les partenariats de l'UCPA avec les fédérations de voile, de surf et d'équitation ont permis de former plus de 200 moniteurs.

"Les membres de l'Union bénéficient de conditions particulières pour l'accès de leurs adhérents aux activités des associations constituées par l'Union."



- En 2024, les licenciés des fédérations d'équitation et d'études et de sports sous-marins ont bénéficié d'une réduction de 10% sur les séjours UCPA.

"L'Union assure la promotion des licences sportives fédérales auprès des pratiquants sportifs."

- En 2024, l'UCPA a délivré plus de 2 500 licences et 3 400 brevets fédéraux de la fédération française d'études et de sports sous-marins (+53 vs 2023).

Le fonctionnement des instances de l'UCPA a également évolué avec le renforcement du rôle du Bureau, par une composition resserrée, des réunions plus fréquentes et le renfort d'experts indépendants qui apportent des compétences essentielles

pour la conduite des missions et la vision à long terme de l'UCPA.

Avec ces fondements renforcés, la gouvernance de l'UCPA a été renouvelée pour 2024 - 2028 autour de la Présidence de Martine Pinville, au titre de l'association VVF. Ancienne secrétaire d'Etat en charge de l'Economie Sociale et Solidaire, Martine Pinville est impliquée de longue date en faveur du droit aux vacances et aux loisirs.

"Le droit aux vacances et l'accessibilité au sport et aux loisirs est au cœur de mes engagements. C'est un enjeu essentiel pour l'émancipation de chacun et chacune, notamment pour celles et ceux qui ont moins de possibilités dans la vie."

Martine Pinville —
Présidente de l'UCPA

Composition du Bureau et du Conseil d'administration

- Présidence** : VVF, représentée par Martine Pinville et Paul Roche
- Présidence de la commission du projet éducatif (Vice-présidence)** : FAGE, représentée par Thibault Duval et Véronica Olteanu
- Présidence de la commission des finances (Trésorier)** : Scouts et Guides de France, représentés par Sandrine Wachon et Charles Le Gac de Lansalut
- Présidence du comité de gouvernance et des risques** : Fédération Française d'Equitation, représentée par Frédéric Bouix et Valérie Dalodier
- Membre du Bureau** : Ministère en charge de la Jeunesse, représenté par Mathilde Gouget et Thibault de Saint-Paul
- Expert indépendant** : Antoine Chinès, expert en politiques publiques locales et en gestion d'organisations sportives
- Expert indépendant** : Antoine Vedrenne, expert en financement de l'économie sociale et solidaire

- UFCV représentée par Erland Egiziano et Virginie Gros
- Fédération Unie des Auberges de Jeunesse**, représentée par Anne Gandais et David Le Carré
- ANCAV, représentée par Christine Léveillé et Nicolas Cano
- Eclaireuses et Eclaireurs de France**, représentés par Damien Pollet et Maëlle Tutundjian
- Fédération Générale des PEP**, représentée par Brigitte Houlier et Jean-Jacques Kurth
- Fédération Léo Lagrange**, représentée par Yves Blein et Kathia Colas Hacid
- Fédération Sportive et Culturelle de France**, représentée par Julien Mary et Adeline Legrand
- Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne**, représentée par Eva Poulichet et Nicolas Raynaud
- Les Glénans**, représentés par Marc Olivaux et Fabienne Angaud

- Fédération Française de Voile**, représentée par Pascal Berthault et Anne Dos Santos
- Fédération Française de Montagne et d'Escalade**, représentée par Myriam Antoine et Patrick Rivera
- Fédération Française d'Etude et de Sports Sous Marin**, représentée par Frédéric Di Meglio et Chantal Margouet
- Comité National Olympique et Sportif Français**, représenté par Jean Zougrana et Marion Guyomard
- Caisse des dépôts**, représentée par Camille Rives et Christophe Genter
- Ministère en charge des sports**, représenté par Alexis Ridde et Fabienne Bourdais
- Ministère en charge de la Jeunesse**, représenté par Mathilde Gouget et Thibault de Saint-Paul
- Ministère en charge du tourisme**, représenté par Sophie Gleizes et Frédéric Battistella Ministère en charge de l'agriculture (en attente de représentants)

Autres membres de l'UCPA

Mouvements de jeunesse et fédérations sportives multisports

Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire :

- Eclaireuses Eclaireurs Unionistes de France
- Eclaireuses Eclaireurs Israélites de France
- Fédération Nationale des Francas
- Union Nationale des Etudiants de France
- Union Étudiante

Associations d'éducation populaire

- Association nationale animation éducation
- ATC Routes du Monde
- Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
- Ligue Française pour les Auberges de Jeunesse
- Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes
- Groupement des Campings Universitaires

Fédérations sportives multisports et affinitaires

- Fédération Française Handisport
- Fédération Française du Sport Universitaire
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Fédérations sportives unisport

Comité paralympique et sportif français

Fédérations sportives olympiques

- Fédération Française de Cyclisme
- Fédération Française de Canoë Kayak et des sports de pagaie
- Fédération Française de Golf
- Fédération Française de Roller et skateboard
- Fédération Française de Ski
- Fédération Française de Surf
- Fédération Française de Tennis

Fédérations sportives nationales

- Fédération Française de Cyclotourisme
- Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Fédération Française de Squash
- Fédération Française de Vol Libre
- Fédération Française de Vol en planeur

Pouvoirs publics

- Association nationale des élus du Littoral
- Association nationale des élus de la Montagne

**UCPA :
un groupe
associatif**

L'UCPA est constituée de 3 associations loi de 1901 à but non lucratif : UCPA Sport Vacances, UCPA Sport Loisirs et UCPA Formation.

Son objet associatif est de permettre au plus grand nombre de jeunes, sans discrimination, de s'initier aux pratiques sportives et de s'y perfectionner, développer la solidarité et l'autonomie de ses usagers et œuvrer dans le sens de l'émancipation de la personne.

L'UCPA est agréée par les pouvoirs publics :

- fédération sportive reconnue d'utilité publique,
- association de jeunesse et d'éducation populaire,
- entreprise solidaire d'utilité sociale,
- partenaire de l'éducation nationale,
- organisme de formation professionnelle,
- organisme de formation BAFA/BAFD,
- accueil de service civique,
- vacances adaptées organisées.